



Procès-verbal Conseil d'établissement École Chabot et de l'Oasis

**Réunion du 7 mai 2018, 19 h
École de l'Oasis**

Étaient présents :

Mesdames Élixa Coté, parent
Valérie Bussières, parent
Karen Rivard, parent
Karine Gagné, service de garde
Danielle Breton, enseignante
Pascale Bourdeau, secrétaire
Isabelle Nadeau, parent
Nadine Rioux, enseignante
Josée Boily, enseignante
Denise Gendron-Vear, service de garde
Vicky Vaudreuil, parent
Nancy Ferland, enseignante
Catherine Rancourt, orthophoniste

Messieurs Mickaël Cormier, parent
Bastien Gauthier, directeur

Étaient absentes : Stéphanie Daigle, parent

1. Ouverture de la séance

Mme Nadeau souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée. Elle tient à féliciter les 2 écoles pour les raisons suivantes :

- a) Chabot : l'événement «Expo 6» des finissants du programme PEI;
- b) Oasis : - production d'une vidéo et organisation de multiples activités en lien avec le mois de l'autisme;
 - la 3^e position au tournoi de volleyball.
 -

2. Vérification du quorum (art. 61)

Le quorum est respecté.

**CÉ-17/18-
27**

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est proposé par madame Gendron-Vear avec l'ajout suivant au point 13 : ajouter « pour approbation ».

Proposition adoptée à l'unanimité

| | |
|---------------------------|--|
| <p>CÉ-17/18-28</p> | <p>4. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 février 2018</p> <p>Il n'y a pas de modification apportée au document.</p> <p>Il est proposé par madame Breton d'adopter le procès-verbal du 4 décembre 2017 tel que présenté.</p> <p style="text-align: right;">Proposition adoptée à l'unanimité</p> |
| | <p>5. Suivi au procès-verbal de la séance du 26 février 2018</p> <p>Aucun suivi</p> |
| | <p>6. Parole au public</p> <p>Il n'y a pas de public.</p> |
| <p>CÉ-17/18-29</p> | <p>7. Sorties éducatives et activités (art. 87)</p> <p>La direction rappelle que le 25 mai prochain se tiendra le 4Km de la CSDPS qui s'adresse aux élèves de 5^e et 6^e année. Le tout se déroulera en avant-midi à l'école de la Ribambelle. Les 5^e années de l'école Chabot et de l'Oasis participeront à l'événement.</p> <p>La direction rappelle que dans le cadre de « Force 4 », les sorties à la vallée de la Jacques-Cartier pour tous les niveaux se feront sur quelques jours entre la fin mai et le début juin.</p> <p>Il y aura fort probablement une journée de fin des classes qui se tiendrait le 21 juin à l'Oasis (activités qui s'étendraient jusqu'en début de soirée faisant en sorte que les élèves seraient en congé le 22) et le 22 juin à Chabot (activités en continues jusqu'en début d'après-midi). La direction est en attente d'un alignement sur l'horaire en continu de la part de la direction générale qui donnera les balises le 14 mai. La direction communiquera avec les membres pour donner les détails de ces 2 journées.</p> <p>La direction présente l'activité « 24 h Littéractif » qui doit se tenir à Chabot le 7 juin et qui s'adresse aux élèves de 2^e année. Elle consiste en une panoplie d'activités qui fait en sorte de développer le vivre-ensemble. Les élèves dormiront à l'école et auront congé le 8 juin (voir le document en annexe).</p> <p>La direction mentionne que normalement les 4 premières journées de classe au préscolaire se déroulent sous la forme d'une entrée progressive (voir le tableau en annexe). Des explications concernant l'entrée progressive des élèves du préscolaire sont données.</p> <p>Il est proposé par madame Vaudreuil d'approuver la tenue de l'activité « 24 h Littéractif » ainsi que l'entrée progressive au préscolaire en août 2018.</p> <p style="text-align: right;">Proposition approuvée à l'unanimité</p> |
| | <p>8. Consultation sur le comité de répartition des ressources</p> <p>La direction commente brièvement les rôles et fonctions de ce comité. Les commentaires émis par le conseil sont colligés dans le document de consultation qui sera envoyé à la direction générale (voir le document en annexe).</p> |

| | |
|---------------------------|--|
| | <p>9. Consultation sur le plan d'engagement vers la réussite (PEVR)</p> <p>La direction commente certains éléments du PEVR. Les commentaires émis par le conseil sont colligés dans le document de consultation qui sera envoyé à la direction générale (voir le document en annexe).</p> |
| <p>CÉ-17/18-30</p> | <p>10. Projet de classe flexible à Chabot</p> <p>La direction remet un document explicatif du projet qui se déroulera en 6^e année en septembre 2018 (voir le document en annexe). Les coûts estimés se traduisent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enlèvement du mur mitoyen entre les 2 classes (5 000\$). Il est à noter qu'une campagne de financement servira à défrayer les coûts et sera mis dans une enveloppe dédiée. Le but est que si après 2 ans le projet tombe, il faudra reconstruire le mur. Par contre si le projet perdure, cette somme dédiée sera redonnée à l'école pour des projets pédagogiques (ex. après 3 ou 4 ans). - Mobilier et autres équipements (2 000 \$ à 3 000 \$ assumés par l'école). <p>Monsieur Gauthier répond à plusieurs questions concernant la logistique de la classe y compris le bruit, les méthodes d'enseignement, le financement, etc.</p> <p>Il est proposé par madame Rivard d'approuver le projet.</p> <p style="text-align: right;">Proposition approuvée à l'unanimité</p> |
| | <p>11. Règle de fonctionnement des services de garde</p> <p>La direction commente certaines modifications proposées par les techniciennes (voir le document en annexe). Dans l'ensemble le document est très similaire à celui de 2017-2018.</p> <p>Quelques modifications mineures seront faites au document pour intégrer certaines particularités qui caractérisent les 2 services. Le document amendé sera présenté au conseil d'établissement du 4 juin 2018.</p> |
| <p>CÉ-17/18-31</p> | <p>12. Frais chargés aux parents (matériel didactique, sorties éducatives, journées pédagogiques au service de garde)</p> <p>La direction présente une résolution :</p> <p>«Balises d'encadrement des frais chargés aux parents (idem à l'an dernier)».</p> <p>Il est proposé par madame Rancourt d'approuver la résolution sur les balises des frais aux parents (voir doc. en annexe).</p> <p style="text-align: right;">Proposition approuvée à l'unanimité</p> |

| | |
|---------------------------|--|
| <p>CÉ-17/18-32</p> | <p>13. Organisation scolaire Oasis 2018-19</p> <p>La déclaration de clientèle (voir le tableau en annexe) est en hausse pour 2018-19 (413 élèves à l'Oasis dont 1 classe de préscolaire de plus, et 338 élèves à Chabot).</p> <p>La direction mentionne que nous aurons une classe multi-niveaux en 4^e/5^e année. Ceci engendre une contrainte importante sur l'organisation du programme d'anglais intensif, car il y aura 8 élèves qui ne seront pas dans les 2 groupes de 5^e année. La direction propose de ne pas offrir le programme à ces 8 élèves pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incapable d'ouvrir une 3^e classe de 5^e année (coûts trop importants); - Certains élèves ont de grandes difficultés académiques et on pourrait les regrouper; - Éviter la déstabilisation et une grande anxiété chez ces élèves en grande difficulté; - Améliorer leurs chances de réussite en français et mathématique pour la 6^e année et leur entrée au secondaire (mission de l'école est d'amener les élèves en réussite au secondaire et ultimement de les outiller suffisamment pour l'obtention d'une qualification ou d'un diplôme); - Ajout de 2 ou 3 périodes d'anglais additionnelles pour ces élèves (5 ou 6 périodes/cycle); - Une enseignante prête à prendre cette classe et faire preuve d'adaptation et de flexibilité pédagogique; - Présence de 3 TSA du SIMS en 5^e année (donc 1 par groupe – voir le tableau en annexe); - La problématique d'une classe multi-niveaux en 5^e année se répètera dans le futur; - La politique sur la réussite éducative parle d'enjeux majeurs entourant la littératie et la numératie; - Le taux de réussite de l'examen MEES d'anglais en 5^e secondaire est de plus de 90% depuis plus de 10 ans; - Ce cas de figure avait été approuvé en 2016-2017 par le CÉ. <p>Il est convenu de sélectionner 8 élèves de 5^e année pour qui ce modèle serait bénéfique pour leur cheminement.</p> <p>Il est aussi attendu qu'une aide plus soutenue en orthopédagogie sera offerte à cette classe.</p> <p>Il est proposé par madame Gendron-Vear d'approuver l'organisation scolaire 2018-2019.</p> <p style="text-align: right;">Proposition approuvée à l'unanimité</p> |
| | <p>14. Harmonie Oasis</p> <p>La direction commente brièvement le document d'information 2018-2019. À la suite d'une rencontre du comité de parents de l'Harmonie tenue le 14 avril dernier, il a été convenu d'augmenter le prix à 475\$ (450\$ en 17-18).</p> <p>Mme Rivard amène certaines préoccupations concernant l'organisation de ce programme (implication des parents, structure du programme, implication de l'école, visibilité, pérennité, financement, etc.).</p> <p>Il est proposé par madame Gendron-Vear d'approuver l'augmentation des frais pour le programme d'harmonie pour l'année scolaire 2018-2019.</p> <p style="text-align: right;">Proposition approuvée à l'unanimité</p> |
| | <p>15. Information de la présidence</p> <p>Pas d'information de la présidente.</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>16. Information du représentant du comité de parents</p> <p>Madame Côté nous informe des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Fondation des Premières-Seigneuries pourrait être plus exploitée par l'école. - Elle avise qu'un parent d'élève de l'école Monseigneur-Robert fera une campagne de financement en faisant 1000 km à vélo. - Création d'une maison d'édition par les élèves de 3^e année de l'école Saint-Pierre. |
| | <p>17. Information de la direction</p> <p>L'info-parents de mars et avril sera envoyé demain à tous.</p> <p>De légères augmentations dans les services d'aide à l'élève (psychoéducation, TES, orthophonie, orthopédagogie) sont prévues pour l'an prochain en raison des bonifications financières du MEES.</p> |
| | <p>17. Questions diverses</p> <p>Aucune</p> |
| | <p>Levée de la séance</p> <p>Madame Ferland propose la levée de l'assemblée. L'assemblée se termine à 22 h 20.</p> |

_____ Isabelle Nadeau, présidente

_____ Pascale Bourdeau, secrétaire